



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres médico-sociaux

Question écrite n° 48777

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré * attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur l'impérieuse nécessité qu'il y aurait d'augmenter très fortement le nombre d'appartements de coordination thérapeutique (ACT), afin de faire face au nombre croissant de demandes en ce domaine. Selon les estimations de la Fédération nationale des hébergements VIH, les ACT dans leur totalité ne répondraient à ce jour qu'à 10 % des besoins. En effet, pour 4 300 demandes d'admission enregistrées en 2003, 500 places seulement étaient proposées. Dans le seul département de l'Aude, 55 places d'admission en ACT ont été enregistrées en 2003 et 48 sur les neuf premiers mois de l'année 2004, pour 5 places disponibles. Il lui rappelle l'engagement qu'il a pris de créer 150 places d'ACT en 2005. Il lui demande s'il compte respecter cet engagement qui, en tout état de cause, ne saurait constituer qu'une première étape d'un plan ambitieux de création de places d'hébergement en ACT.

Texte de la réponse

L'attention du ministre des solidarités, de la santé et de la famille est appelée sur la création de nouvelles places en appartements de coordination sociale. La loi du 2 janvier 2002 a permis de pérenniser le dispositif national des appartements de coordination thérapeutique en mettant fin au statut expérimental en vigueur depuis 1994 et en l'intégrant dans le cadre des établissements sociaux et médico-sociaux financés par l'assurance maladie. Ce dispositif constitue un élément essentiel de la politique de lutte contre le VIH/SIDA tant pour permettre l'accès aux soins des personnes en situation de précarité sociale et psychologique que pour favoriser la continuité de la prise en charge et l'observance des traitements. La preuve ayant été faite de leur efficacité, les ACT ont vu leur mission s'élargir à l'ouverture possible à d'autres pathologies. En 2005, 150 nouvelles places ont été créées, portant le dispositif à 731 places. Dans le cadre du programme national de lutte contre le VIH/SIDA et les IST 2005-2008, cet effort doit se poursuivre afin de répondre au mieux aux besoins des régions prioritaires dans le domaine du sida, et permettre une meilleure couverture du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48777

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8086

Réponse publiée le : 22 février 2005, page 2006